



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION  
PÔLE ETRANGERS

### DEMANDE DE RENDEZ-VOUS POUR UN TITRE DE SÉJOUR

Les demandes de rendez-vous pour un titre de séjour s'effectuent  
**les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 15h00 et le mercredi de 09h00 à 12h00,**  
dans le bâtiment principal de la préfecture du Val de Marne.

**POUR TOUTE DEMANDE.  
VEUILLEZ PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

**Un justificatif d'identité, suivant votre situation :**

- Un titre de séjour en cours de validité.
- Un document national d'identité avec photo, traduit en français le cas échéant (passeport, attestation de dépôt de demande de passeport, carte nationale d'identité, certificat d'immatriculation consulaire, etc.).
- Un récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale si vous êtes reconnu(e) réfugié(e).

**Un justificatif de domicile original datée de moins de 3 mois :**

Merci de bien vérifier que votre domicile relève de la circonscription territoriale de la préfecture de Créteil

- Si vous êtes locataire ou propriétaire :** une facture d'électricité **ou** d'eau **ou** de gaz **ou** de téléphone fixe **ou** d'accès à internet **ou** le bail de location et la dernière quittance de loyer **ou** la taxe d'habitation.
- Si vous êtes hébergé à l'hôtel :** une attestation de l'hôtelier et la facture du dernier mois.
- Si vous êtes hébergé par un particulier :** une attestation d'hébergement (modèle disponible sur le site internet de la préfecture) datée de moins de trois précisant à la fois le nom de l'hébergeant et le nom de l'hébergé, une copie (identité et validité) de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (titre de séjour à la même adresse, carte nationale d'identité ou passeport français), une facture d'électricité **ou** d'eau **ou** de gaz **ou** de téléphone fixe **ou** d'accès à internet **ou** le bail de location et la dernière quittance de loyer **ou** la taxe d'habitation de l'hébergeant

**VOUS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES, JOINDRE EN PLUS :**

- Si vous sollicitez un titre de séjour en qualité de conjoint de français ou d'européen :** Votre acte de mariage ou le livret de famille **et** le passeport ou la carte nationale d'identité de votre conjoint en cours de validité.
- Si vous sollicitez un titre de séjour en qualité de parent d'enfant français mineur :** L'acte de naissance et le passeport ou la carte nationale d'identité ou le certificat de nationalité de votre enfant .
- Si vous sollicitez un titre de séjour en qualité de réfugié ou au bénéfice de la protection subsidiaire ou en qualité de parent d'enfant bénéficiaire de protection internationale :** La décision de l'OFPRA ou de la CNDA reconnaissant le statut de réfugié **et** l'acte de naissance délivré par l'OFPRA.
- Si vous acquis la protection de l'OFPRA en tant que mineur et si vous souhaitez vous maintenir dans ce statut à votre majorité, merci de vous présenter au guichet 60 du bâtiment étrangers de la préfecture à 14h00 précises muni du document de l'OFPRA attestant du maintien de votre statut de réfugié, d'une photo ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.**
- Si vous sollicitez un titre de séjour au titre de l'aide sociale à l'enfance :** La décision de placement avant l'âge de 16 ans.
- Si vous sollicitez un premier titre de séjour au titre du regroupement familial :** La visite médicale de l'OFII.
- Si vous sollicitez une renonciation au statut de réfugié :** Le passeport en cours de validité et l'acte de naissance de votre pays d'origine ainsi que l'acte de renonciation délivré par l'OFPRA.
- Si vous sollicitez un titre de séjour au titre d'une ordonnance de protection :** L'ordonnance de protection.



21-29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil cedex - ☎ : 01 49 56 60 00 - ✉ : 01 49 56 60 13  
www.val-de-marne.gouv.fr



V1 / 01.09.2015 / Mise à jour 28 10 2016

